

Code Natura 2000 : 1074

Hypne brillante

CARTE D'IDENTITÉ

Nom scientifique : *Hamatocaulis vernicosus*

Classification : Hypnale, Amblystégiacée, Bryophyte

Taille : une dizaine de centimètres

Présence en Wallonie : Lorraine belge

Habitats : tourbières basses alcalines

Protection : intégralement protégée

Statut : très rare

OBSERVER

L'hypne brillante est une mousse de couleur jaune doré verdâtre à brunâtre, qui acquiert des reflets plus ou moins métalliques lorsqu'elle est desséchée. Cette mousse possède une tige rampante d'une dizaine de centimètres, qui se dresse à l'extrémité, et sur laquelle s'insèrent de nombreux rameaux de 1 à 2 centimètres de long. Les petites feuilles, insérées sur les rameaux, sont de forme elliptique, plus larges à l'extrémité qu'à la base et sont parcourues d'une large nervure.

ÉTUDIER

Cette mousse a une vaste aire de répartition en Europe, Amérique du Nord et Sibérie, mais elle n'en reste pas moins rare et très localisée. Au début du siècle passé, elle était encore assez répandue en Gaume et en Campine, mais y a apparemment disparu actuellement. En Région wallonne, l'espèce était encore présente en 1980 en Lorraine belge : marais du Landbruch à Hachy, Fouches (Arlon), marais sur une ancienne marnière à Ansart (Tintigny), marais de Vance (Etalle) et mardelles de Thiaumont (Attert). Une forte raréfaction doit être constatée pour cette espèce. La destruction des habitats est principalement mise en cause. Tous les sites où l'espèce est encore signalée actuellement sont heureusement protégés. L'espèce figure sur la liste rouge européenne des mousses, ce qui traduit une tendance générale à la régression partout en Europe.

L'hypne brillante se reproduit de manière sexuée, en juillet, mais la multiplication végétative à partir de rameaux ou de fragments de rameaux est connue, particulièrement dans les stations très humides.

C'est une espèce des milieux humides, bien ensoleillés, à substrat neutre ou calcaire. On la rencontre habituellement dans des marais, des prés maigres humides et des tourbières alcalines, riches en éléments minéraux,

particulièrement en des endroits d'eau suintante avec précipitation de fer (situation connue dans le nord de l'Europe). Elle apparaît plus rarement à proximité de ruisseaux, en contact avec des eaux neutres à calcaires riches en éléments minéraux, et dans certains marais au substrat acide.

L'hypne brillante colonise des espaces plutôt dénudés où court une fine lame d'eau. En France, elle croît aussi dans des zones tourbeuses pâturées très extensivement. De petites populations se rencontrent volontiers au sein de végétations de laïches basses des zones acides, au niveau des zones de sphaignes caractéristiques des endroits peu acides.

En Wallonie, la mousse se rencontre essentiellement dans des prés maigres humides occupant des sols inondés ou engorgés quasi en permanence par des eaux calcaires, riches en éléments minéraux, au fond desquelles de la tourbe se constitue (voir fiche « tourbières basses alcalines »).

PROTÉGER

Cette plante est intégralement protégée en Région wallonne (loi sur la conservation de la nature), c'est-à-dire que sauf exceptions, il est interdit de :

- cueillir, ramasser, couper, déraciner ou détruire intentionnellement des spécimens de cette espèce dans la nature ;
- détenir, transporter, échanger, vendre ou acheter, céder à titre gratuit, offrir en vente ou aux fins d'échange des spécimens de cette espèce prélevés dans la nature ;
- détériorer ou détruire intentionnellement les habitats naturels dans lesquels la présence de cette espèce est établie.

Il semble que beaucoup de facteurs puissent expliquer la forte régression de l'hypne brillante. La disparition de ses habitats est la raison la plus évidente : assèchement des marais, colonisation par des espèces ligneuses, plantations après drainage, détérioration de la qualité de l'eau par enrichissement artificiel en éléments nutritifs. La pollution atmosphérique est également un facteur susceptible d'influencer la qualité des populations de la mousse, de même que les changements climati-

ques globaux, affectant par exemple les taux d'humidité atmosphérique ou la température. Le surpâturage est aussi perçu comme une nuisance pour l'espèce.

La gestion de l'habitat de l'hypne brillante nécessite, entre autres de :

- conserver ou recréer des zones marécageuses aux eaux neutres à calcaire où la qualité de l'eau est bonne, milieux qui en Wallonie, se concentrent notamment dans les marais de la Haute-Semois ;
- éliminer toute colonisation naturelle par des espèces ligneuses ;
- interdire toute plantation dans la zone marécageuse ;
- interdire tout drainage de la zone marécageuse et à proximité immédiate ;
- proscrire tout piétinement dans la zone colonisée par l'espèce.

Il est conseillé de favoriser l'extension des petites populations en place par l'aménagement à proximité de petits plans d'eau peu profonds.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

